



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomage

Question orale n° 1183

Texte de la question

Les dernières statistiques du chômage font apparaître une nouvelle détérioration de la situation de l'emploi dans le Pays d'Auge. Déjà, depuis plusieurs années, supérieur à la moyenne nationale, le nombre des chômeurs y atteint aujourd'hui 14,8 %, soit le chiffre le plus élevé de toute la région Basse-Normandie. Sans qu'il soit question de mettre en cause les décisions prises, au cours des années, en faveur de telle ou telle partie de la région, M. André Fanton ne peut que constater que, prise entre l'agglomération caennaise et la région havraise (qui l'une et l'autre ont bénéficié de mesures particulières prises en faveur de l'industrialisation ou de la reconversion), le Pays d'Auge se retrouve aujourd'hui à l'écart des pôles d'activité aidés par les pouvoirs publics. Ni zone de conversion, ni pôle d'industrialisation, défavorisé par des communications régionales ou inter-régionales restées sommaires, il voit les entreprises qui pourraient s'installer sur son territoire préférer des zones où les aides sont plus importantes. Depuis quelques années, les forces vives du Pays d'Auge s'efforcent de prendre en main leur destin : reconnu comme pays d'expérimentation, au titre de la loi du 4 février 1995, retenu comme plate-forme d'expérimentations au titre des autoroutes de l'information, décidé à s'intégrer dans la directive territoriale d'aménagement décidée par le Gouvernement pour la baie de Seine, le Pays d'Auge doit faire l'objet de mesures particulières pour stopper le déclin qui le menace. Il demande à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications de lui faire connaître les décisions qu'il compte prendre pour mettre en place des structures spécifiques au Pays d'Auge afin de promouvoir une politique globale de développement ainsi que les mesures qui seraient susceptibles de faciliter la création d'entreprises et donc d'emploi. La situation est aujourd'hui grave, le temps est venu d'agir.

Texte de la réponse

M. le président. M. André Fanton a présenté une question no 1183.

La parole est à M. André Fanton, pour exposer sa question.

M. André Fanton. Monsieur le ministre de l'industrie, les dernières statistiques du chômage font apparaître une nouvelle détérioration de l'emploi dans le pays d'Auge. Déjà supérieur à la moyenne nationale depuis plusieurs années, le taux atteint aujourd'hui 14,8 %, contre 13,5 % dans le département et 12 % dans la région. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle se détériore sans cesse.

Le pays d'Auge concentre ainsi 24 % des demandeurs d'emploi de tout le département, 23 % des chômeurs de longue durée et 22 % des jeunes à la recherche d'un emploi. Or il représente un sixième de la population. Dans le même temps, on constate une régression des offres enregistrées d'environ 8 % entre le premier semestre de 1995 et le premier semestre de 1996, ainsi que la plus forte proportion de contrats emploi-solidarité du département: 20 %.

La situation industrielle se détériore. Plusieurs entreprises importantes ont fermé au cours des dernières années, un abattoir, Bocaviande, notamment, et Wonder, qui avait été rachetée par Bernard Tapie. Isoroy a perdu les deux tiers de ses emplois. Une société de confection a perdu 130 salariés. Plus récemment, des sinistres industriels se sont encore produits dans des entreprises aussi connues qu'Akai, à Honfleur, ou que Knoor-Dahl, à Lisieux, qui envisage de réduire encore largement ses effectifs. Le magasin Monoprix de Lisieux

vient de fermer. Une entreprise de vêtements vient également de fermer. Technifil, une entreprise de 200 emplois située à côté de Lisieux, est menacée.

Bref, la situation est difficile. Or elle est aggravée par des décisions prises au cours des années pour tel ou tel secteur des régions de Haute-Normandie et de Basse-Normandie.

Je ne conteste pas du tout le fait qu'il fallait prendre des mesures en faveur de la région havraise, qui souffrait beaucoup, ou de l'agglomération caennaise, qui a supporté la disparition de la métallurgie, mais le résultat est clair: le pays d'Auge se trouve entre deux zones qui bénéficient d'un statut de zone de conversion ou de pôle d'industrialisation. Défavorisé, de plus, par des communications régionales ou interrégionales assez sommaires, il voit les entreprises qui pourraient s'installer sur son territoire ou s'y développer partir dans les régions voisines, attirées par des conditions particulières.

Depuis quelques années, nous avons essayé de prendre en main les destinées de cette région. Avec mes collègues Nicole Ameline et Jean-Claude Lenoir, nous avons mis en place un pays au sens de la loi du 4 février 1995, que vous connaissez bien, monsieur le ministre, pour avoir participé activement au débat sur la loi d'aménagement du territoire. Le pays d'Auge a été retenu comme plate-forme expérimentale au titre des autoroutes de l'information. Il souhaite être intégré dans la directive territoriale d'aménagement décidée par le Gouvernement pour la baie de Seine.

Mais, monsieur le ministre, les efforts que nous faisons les uns et les autres, que les chambres consulaires et les élus s'efforcent de faire, ne peuvent être suivis d'effets et aboutir à des résultats si le Gouvernement ne prend pas des décisions qui rétablissent l'équilibre entre le pays d'Auge et les régions avoisinantes.

Ma question est simple, la réponse peut-être moins.

Premièrement, quelles décisions comptez-vous prendre pour mettre en place des structures spécifiques au pays d'Auge, afin de promouvoir une politique globale de développement ?

Deuxièmement, quelles mesures vous paraîtraient susceptibles de faciliter la création d'entreprises, et donc d'emplois ?

Le Gouvernement a désigné un haut fonctionnaire - c'est vous-même, je crois, qui y avez procédé au choix - pour prendre en charge les problèmes posés par la fermeture de succursale de la société Moulinex dans l'Orne. Je ne sais pas si c'est une bonne solution, mais c'est en tout cas la marque de l'intérêt que porte le Gouvernement à une situation difficile.

L'attention qu'il a portée à tel ou tel secteur de notre région était méritée. Je souhaiterais qu'il porte la même attention au pays d'Auge, qui atteint malheureusement des records de chômage.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, il ne fait aucun doute que le pays d'Auge connaît une situation très difficile. Les chiffres que vous avez cités concernant le chômage le prouvent. Ils montrent bien le caractère préoccupant de l'évolution.

Il faut mobiliser tous les partenaires régionaux pour y remédier et faire en sorte qu'un effort particulier soit consenti pour ce secteur de l'économie régionale.

Je sais le rôle que vous jouez dans cette mobilisation de moyens, et je salue cet effort.

Faut-il créer une structure spécifique ? La structure spécifique présente, c'est vrai, un avantage: elle offre une forte visibilité. Je ne crois pas cependant que ce soit la solution la plus appropriée, surtout à un moment où, de toute part, viennent des demandes pour une simplification des structures.

Je crois que la responsabilité de la prise en compte du devenir de ce pays relève d'abord de l'action du préfet de la région Basse-Normandie, préfet du Calvados. C'est à lui d'assurer la coordination des efforts qui sont engagés. C'est du reste ce qu'il a entrepris.

Cet effort doit, me semble-t-il, être amplifié, car ce secteur est, je le pense comme vous, dans une situation difficile.

Le ministère de l'industrie contribue à cette action, en participant activement aux démarches pour aller au devant des entreprises, pour essayer de les aider à mettre en forme leurs projets et les accompagner dans leur réalisation.

Je rappelle qu'il a apporté, dans le cadre du contrat de plan Etat-région, 125 millions de francs, c'est-à-dire six fois plus que le montant de la période antérieure. À cette somme, il faut ajouter les fonds structurels de l'objectif 5 b et les apports du conseil régional.

Il importe de faire un effort pour mettre en mouvement, en synergie, l'ensemble des moyens dont on peut disposer. Ceux-ci sont importants et il convient de les utiliser pleinement.

En tout cas, j'ai l'intention de suivre personnellement de pres, avec vous, ce qui peut etre fait pour endiguer l'evolution preoccupante du pays d'Auge. Peut-etre pourrions-nous, dans le mois qui vient, nous reunir autour d'une table pour voir ce qui peut etre fait de plus pour essayer d'endiguer cette situation, qui est preoccupante.

M. le president. La parole est a M. Andre Fanton.

M. Andre Fanton. Monsieur le ministre, je vous remercie de votre proposition. Soyez assure que, d'ici peu de semaines, nous serons dans votre bureau pour vous entretenir de ce probleme ! (Sourires.)

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Je sais ! (Sourires.)

M. Andre Fanton. Vous avez dit que ce dernier devait etre traite sur le plan regional, ce que je conçois bien. Je le dis franchement, et je l'ai souvent dit ailleurs: il y a, helas ! une tendance - c'est l'un des effets pervers de la decentralisation - a appliquer aux regions la formule de Henry Ford: «Ce qui est bon pour Ford est bon pour les Etats-Unis.» Dans de nombreuses regions, on estime que ce qui est bon pour la capitale regionale est bon pour la region. Or ce n'est pas tout a fait le cas, et je souhaiterais vivement que le Gouvernement rappelle que l'aménagement du territoire ne consiste pas seulement a favoriser les capitales regionales, mais implique aussi de favoriser ce qui n'est pas situe dans la capitale regionale. Et, malheureusement, nous sommes a l'ecart. La mise en place du pont de Normandie, que M. le president de seance apprecie comme nous, a rapproche le pays d'Auge de la ville du Havre. De ce fait, nous nous tournons naturellement vers une region qui est en plein developpement. Nous souhaiterions, dans l'etude de la directive territoriale d'aménagement, pouvoir beneficier des retombees de cet effort qui a ete fait par la chambre de commerce et d'industrie du Havre, car c'est pour nous une nouvelle chance. Encore faut-il que vous nous donniez, monsieur le ministre, les moyens de la saisir.

Données clés

Auteur : [M. Fanton André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1183

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 1996, page 7207

Réponse publiée le : 27 novembre 1996, page 7531

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 19 novembre 1996